

Maintien de l'équité salariale

Affichage au Parc Six-Flags (La Ronde)



Diane Chevalier, membre du comité d'équité salariale du SFMM (SCFP)



L'affichage des résultats de l'exercice de maintien de l'équité salariale s'est fait le 17 décembre dernier. Cet affichage vous a été acheminé, pour la plupart d'entre vous, par le biais de votre adresse courriel. Il est aussi possible de le consulter sur les babillards placés dans les salles communes. Le but du maintien est de s'assurer que les emplois à prédominance féminine, nouvellement créés ou ayant subi des modifications significatives de tâches ou de responsabilités, continuent de ne pas être discriminés par

rapport à des emplois masculins de valeur équivalente. Fait à souligner, selon les termes de la Loi, les emplois abolis sont retirés de cet exercice. À la suite des travaux, deux emplois ont reçu des correctifs; les salaires seront ajustés à partir du 31 décembre 2010. Les emplois sont celui de préposé(e) aux boutiques avec un correctif de 5,9 % et commis aux comptes à recevoir avec un correctif de 0,5 %. Selon la Loi modificatrice sur l'équité salariale, entrée en vigueur le 28 mai 2009, le prochain exercice de maintien devra être fait dans les 5 ans suivant le présent affichage.

En terminant, mille mercis à Geneviève Lamarche, déléguée syndicale au Parc Six-Flags (La Ronde) depuis plusieurs années, pour son aide précieuse et sa connaissance étendue des emplois. Également, je m'en voudrais de ne pas souligner à quel point nous avons apprécié le travail effectué par Johanne Martel, conseillère au SCFP. Merci à Johanne, pour sa science, sa présence et surtout sa patience! Comme nous sommes arrivés à la conclusion de cet important dossier, on se donne rendez-vous dans 5 ans, histoire de maintenir l'équité!

